



*Procès-verbal*  
**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
*de l'École Saint-Blaise*



**No de la résolution**

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES  
ÉCOLE SAINT-BLAISE

RÉUNION ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021

Procès-verbal de la cent quarante neuvième réunion du conseil d'établissement tenu ce 28e jour du mois de juin à 18h30 à l'école St-Blaise.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Guillaume Grignon-Lemieux (Président et parent)  
Martin Rouillard (Parent)  
Nicolas Gaucher (Parent)  
Stéphanie Lefebvre (Secrétaire et parent)  
Carmen Beaudreault (Enseignante)  
Pascale Vaillancourt (Enseignante)  
Isabelle Bujold (Directrice)  
Marie-Constance Rouleau (Représentante du service de garde)  
Emmanuelle Coache (Enseignante et représentante des enseignants)  
Hélène Paré (Représentante de la communauté et parent)

ÉTAIENT ABSENTS

Sophie Meunier (Vice-présidente, représentante du comité de parent et parent)  
remplacée par Nicolas Gaucher (parent)

Émeraude Welsh (Orthopédagogue et représentante des professionnels) remplacée par  
Élodie D'auteuil (Orthophoniste)

PUBLIC

Aucun

**SB 20-21-040**

**01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À**

L'ouverture de l'assemblée est proposée par Martin Rouillard à 18h35

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



*Procès-verbal*  
**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
*de l'École Saint-Blaise*



**SB 20-21-041**

**02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est modifié :

- Ajout du point 6.3 «Photos scolaires».

Il est proposé par Martin Rouillard et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SB 20-21-042**

**03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 28 JUIN 2021**

Il est proposé par Martin Rouillard et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de public.

**05. MOT DU PRÉSIDENT**

Aucun

**06. MOT DE LA DIRECTION**

6.1 Changement de Direction.

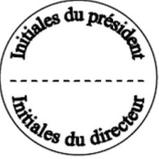
Isabelle Bujold annonce son départ à compter du 1er juillet 2021. Elle sera remplacée par Marie-Claude Robert.

6.2 Projet cour d'école.

Le début des travaux sera retardé à la semaine prochaine. Par manque de temps, l'inauguration ne pourra avoir lieu, mais un événement sera organisé au mois d'août.

6.3 Photos scolaires

L'entreprise «Photo repensée» a été sélectionnée lors de notre dernière rencontre. La date de prise des photos sera le 2 novembre 2021.



*Procès-verbal*  
**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
*de l'École Saint-Blaise*



**SB 20-21-043**

**07. CODE DE VIE 2020-2021**

Isabelle Bujold nous résume le document sur le code de vie.

Il est proposé par Stéphanie Lefebvre de l'adopter tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**08. ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF**

Présentation du bilan par Isabelle Bujold.

**09. ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION**

Isabelle Bujold nous résume le sondage fait auprès des élèves et des enseignants (document). Le tableau concernant les billets donnés n'est pas représentatif de la réalité. Le comité du plan de lutte contre la violence et l'intimidation travaille à trouver une façon plus fiable de comptabiliser les données. Jusqu'à présent il y a eu trois rencontres du comité et deux rencontres sont prévues l'année prochaine.

**SB 20-21-044**

**10. RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-BLAISE SUR LE BUDGET ANNUEL DE L'ÉTABLISSEMENT**

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;
- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;
- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;
- Il est proposé par Martin Rouillard :



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École Saint-Blaise**



Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 180 913\$, soit adopté et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SB 20-21-045**

**11. ATTESTATION DE LA RÉCEPTION DE SOMMES ACCORDÉES À L'ÉCOLE  
(MESURES PROTÉGÉES)**

Considérant que les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 prévoient que le conseil d'établissement confirme au ministre que les mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements ;

Considérant qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur certaines mesures protégées ;

Considérant les montants attestés par le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières comme étant transférés au budget de l'école ;

Il est proposé par : Martin Rouillard

Que le conseil d'établissement de l'école St-Blaise confirme que les allocations protégées suivantes ont été déposées au budget de l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. SERVICE ALIMENTAIRE**

Le contrat des services alimentaires est négocié par le centre de services scolaire. Karine Bellavance a obtenu un contrat d'une durée de trois ans, avec deux années d'option possibles.

Le coût des repas sera de 6.50\$ les 2 premières années, et de 6.75\$ pour les années suivantes. Pour le plat principal seulement, le coût sera de 5.50\$ les 2 premières années et de 5.75\$ les années suivantes.



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École Saint-Blaise**



**SB 20-21-046**

**13. RÉOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-BLAISE  
SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

Considérant que les listes d'effets scolaires de chacune des classes ont été déposées ;  
Considérant que les listes des cahiers d'exercices à acheter par les parents ont été déposées pour chacune des classes;  
Considérant que la liste des frais chargés aux parents ont été déposées pour chacune des classes ;

Il est proposé par : Stéphanie Lefebvre  
Que le conseil d'établissement de l'école St-Blaise accepte toutes les listes sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES MESURES**

Isabelle Bujold nous présente le document.

**15. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS**

Isabelle Bujold nous propose que l'assemblée générale soit le jeudi 16 septembre à 18h30.

Martin Rouillard propose de faire l'assemblée dans notre nouvelle cour d'école.

Trois parents sont en réélection : Stéphanie Lefebvre, Martin Rouillard et Kevin Plouffe.

Les enseignants croient qu'il serait plus juste d'attendre de consulter les nouveaux enseignants avant de prévoir une date. La direction confirmera avec l'ensemble de l'équipe en début d'année.

**SB 20-21-047**

**16. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Isabelle Bujold dépose le rapport annuel du conseil d'établissement.

Il est proposé par : Martin Rouillard  
Que le conseil d'établissement de l'école St-Blaise adopte le rapport annuel du conseil d'établissement sans modification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de public



*Procès-verbal*  
**du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
*de l'École Saint-Blaise*



**18. VARIA**

Mot des enseignants

Les activités réalisées sont :

- La fête des finissants (une très belle réussite)
- Le projet MOI à l'Estacade avec le 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années
- Le Spectacle de talents 2.0
- Le photo booth
- Le jeu gonflable pendant 3 jours
- Les snow cones et la crème glacée
- La graduation des maternelles au parc municipal
- La visite des pompiers
- La remise des certificats
- La remise des gourdes
- La venue des Super Héros et des vilains
- Prof Dino pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années
- La sortie à L'Électrium
- Les bulles de soccer
- Le jeu d'eau de Mme Carmen
- Le jardin communautaire

Mot du service de garde

Marie-Constance Rouleau sera de retour à l'école St-Blaise l'an prochain.

**SB 20-21-048**

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Martin Rouillard et résolu:

QUE la séance soit levée à 20H41

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Directrice